

# LA COMMUNE DE PARIS

JOURNAL RÉVOLUTIONNAIRE

MONITEUR DES CLUBS, DES CORPORATIONS D'OUVRIERS ET DE L'ARMÉE.

Pour toutes les insertions, s'adresser au siège de l'Administration, rue de Rivoli, 16.

Comité de rédaction pris parmi les rédacteurs.

DIRECTEUR-GÉRANT : SOBRIER.



ON S'ABONNE A PARIS :

Rue de Rivoli, 16.

	Un an, 6 mois, 3 mois.
Paris . . . . .	24 12 7
Départements . . . . .	36 18 10
Etranger . . . . .	48 24 13

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Agriculture, Industrie.

SOLIDARITÉ, ALLIANCE DES PEUPLES.

Arts, Sciences.

MAINTIEN DE LA FAMILLE ET DE LA PROPRIÉTÉ.

Vivre en travaillant ou mourir en combattant!

DROIT AU TRAVAIL.  
DROIT AU BIEN-ÊTRE.

Paris, 6 mai.

La situation est grave. La réaction menace, elle mine le sol sous nos pieds.

Le danger n'est pas seulement à l'intérieur, c'est une contre-révolution générale. La coalition des rois parjures ourdit nuit et jour ses trames contre le saint droit des peuples. Ils veulent envelopper la démocratie dans le réseau de leurs intrigues. Ils prêchent des croisades impies; ils veulent encore une fois ruer d'imbéciles «old»-dits contre les hommes libres. Non contents de soudoyer chez eux des Szela ils cherchent par tous les moyens possibles à infecter de leur venin le pur foyer des idées qui sauveront le monde. Monstres de l'ordre moral, ils ont senti que leur existence est incompatible avec la République française, et ils ont hâte de semer dans son sein des germes d'anarchie. Exploitant les difficultés de la situation, ils entretiennent parmi nous une innombrable armée d'agents secrets et d'espions. Leurs mains ruis- sellent d'or; ils le répandent dans la poche de tous les individus tarés, de tous les vils serviteurs toujours prêts à se vendre et à prostituer à une cause criminelle la dignité humaine. Ils excitent les tendances réactionnaires, ils font li- tière de leur fumier à toutes les âmes égoïstes et lâches. C'est Metternich, c'est la Russie qui inondent Paris de leurs émissaires. Grâce à eux, des cris hostiles sont poussés. On s'étonne de tant d'audace. Vraiment, citoyens français, vous n'avez pas même ce droit après votre excessive confiance. N'avez-vous pas gaspillé misérablement la plus belle des révolutions?

Les deux mois qui viennent de s'écouler, comment les avez-vous employés? Quel acte de votre part qui révèle au moindre degré l'intelligence des grandes choses? Quel mot parti du cœur? Quelle aspiration vers l'avenir? Vous avez fermé vos poitrines au grand souffle qui portait le vaisseau de l'humanité vers des rivages meilleurs. Vous avez tout amoindri. Croyez-vous donc que l'océan puisse tenir dans un verre?

Grâce à vous, tout est à faire. Vous n'avez donc pas eu foi dans les destinées de l'humanité? Vous n'avez montré partout que l'incapacité des intérêts populaires.

Au demeurant, pourquoi ces récriminations? Absolons ce passé que nous venons de traverser, puisqu'il avait sa raison d'être. La nécessité d'une transformation profonde n'en sera que plus évidente. On ne rend pas l'avenir au passé; ce n'est pas avec de vieux principes qu'on fait des choses nouvelles. Le jour du peuple viendra; il prendra possession de son domaine. Aveugle qui prétendrait lui faire rebrousser chemin!

Aux temps révolutionnaires, les mesures révolutionnaires!

Les riches, dans leur intérêt même, devaient tendre la main au peuple; — ils n'ont rien fait, — ils n'ont pas apprécié sa résignation sublime, et les déshérités, cette fois encore, ont fait preuve d'abnégation et d'héroïsme au sein de leurs misères.

Espérons! Nous sommes appelés à voir l'union suprême des cœurs et des esprits. La fraternité remplacera l'égoïsme, — la haine et les discordes seront à jamais éteintes. — Avec elles disparaîtront les révolutions et les tempêtes politiques, et sur les débris des castes et des monarchies, les peuples scelleront l'unité du genre humain!

## COMITÉ D'AGRICULTURE.

AVIS IMPORTANT.

Tous les comices agricoles et les principaux cultivateurs de France qui désiraient, dans l'intérêt de l'agriculture, connaître la composition chimique de leur sol, et par suite la nature des amendements propres à les améliorer, sont prevenus que dans le Comité d'agriculture établi par nos collaborateurs, nous nous occuperons gratuitement de toutes les analyses chimiques des terres qui nous seront envoyées, dont est spécialement chargé le citoyen Scipion Damoulin, chimiste agricole.

Notre but principal est de donner la plus grande impulsion au développement de l'agriculture. Nous demandons donc le concours de tous les hommes éclairés et spéciaux des diverses parties de la République.

Nota. Envoyer à la Commune les lettres et les échantillons franco.

Nous avons tous les jours de nouvelles adhésions à enregistrer: le citoyen Rey de Morande, qui a fait en Europe et en Amérique de hautes études théoriques et pratiques; les citoyens Charles Chapuzeu, horticulteur; Vincey et Hubert, élèves de Roville.

### COMITÉ D'AGRICULTURE ET DE COLONISATION.

Citoyens,

L'agriculture est la principale richesse de la République. Par son développement, nous obtiendrons l'abondance et l'abaissement du prix des substances nécessaires à l'homme. Des rédacteurs de la Commune de Paris et des propriétaires agriculteurs ont formé un Comité dans le but de lui donner une vigoureuse impulsion. Nous faisons appel à tous les citoyens, nous réclamons le concours de leurs idées et de leurs lumières.

La France possède plus d'un quart de sa superficie en terres incultes, landes, bruyères et marécages. Il faut au plus tôt opérer le défrichement, le dessèchement de ces terrains, et organiser de grands travaux d'irrigations.

Le règne des déceptions est passé; il est temps que les commis du peuple s'occupent de son bonheur. La misère publique a fait son temps; le travail doit la faire disparaître. Nous mettons le Gouvernement en demeure de prendre l'initiative: la royauté a assez abusé de notre patience. L'Etat, tout en fournissant le sol à exploiter par les travailleurs, donnera à ces derniers le moyen d'exécution.

A cet effet, des établissements de crédit agricole et industriel doivent être organisés: le travail sera définitivement considéré comme le premier et le véritable capital; car sans travail, point de revenu, par conséquent point de capital. Nous demandons avec instance la réalisation de ces vœux du peuple. Malheur à ceux qui y seront sourds! Il ne doit plus y avoir de frères dans la ruine de la République. L'arbre de la liberté ne doit pas être dévoré par les chenilles, comme l'a très-bien dit un ouvrier de Paris.

En attendant, nous dirons au peuple: «Veille à ta liberté; sois calme, puis que tu es fort; l'enthousiasme pas pour les hommes, mais bien pour les choses: les hommes passent, les choses restent.»

Citoyens, au travail! c'est l'ère de bonheur qui s'ouvre pour la France!

Le Comité recevra avec empressement toutes les adhésions; son but est de rallier dans une vaste association tous les hommes de progrès qui veulent immédiatement résoudre le grand problème: *Le bien être de tous.*

SOBRIER, président; VICTOR CONSIDÉRANT, vice-président, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*; ALPHONSE ESQUIROS, homme de lettres; BARRAT, ingénieur-mécanicien; PEYRET, secrétaire, homme de lettres.

Nous publierons la liste des citoyens qui ont adhéré et qui adhéreront à notre projet.

### AVIS.

Les citoyens membres du Comité d'agriculture institué par la Commune de Paris sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu, dans les bureaux du journal, lundi à huit heures du soir.

Par un décret du Gouvernement provisoire, le prix du tabac ordinaire, en poudre et à fumer, fixé en 1839 à 7 fr. le kilogramme pour les débi- tants, est élevé à 7 fr. 25 c. Il n'est rien changé au prix de 8 fr. pour le consommateur.

En un mot, le décret réduit d'un quart le produit de tous les bureaux de tabac de France. Si la mesure ne frappait que les bureaux de tabac de Paris ou des grandes villes, qui depuis l'origine ont toujours été la proie des courtisans ou la récompense des services des lorettes émerites, il n'y aurait pas lieu de réclamer. Mais sur trente-quatre mille bureaux de tabac, trente mille au moins ont été accordés à de vieux soldats, à d'anciens employés des services publics, comme suppléments de retraites. Un grand nombre de veuves en ont obtenu pour élever leurs enfants. Le produit moyen de ces petites places, penibles à remplir, est de 400 fr.; beaucoup ne reçoivent que 150, 100 et même 50 fr., y compris le plus sou-

vent une recette buraliste. C'est donc de 100 fr. sur 400 fr. qu'on diminue le revenu d'une trentaine de mille de familles.

Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, lorsque la moyenne de la vente diminuera cette année d'un quart au moins aussi, la mesure est-elle opportune, est-elle équitable?

Tout est bouleversé dans le monde des petits; mais dans les hautes régions des gros emplois, qu'y a-t-il de changé? Si, par fortune, Louis-Philippe et son ami Decazes rentraient l'un aux Tuileries, l'autre au Luxembourg, quels reproches auraient-ils à faire à la République? N'a-t-elle pas pris un soin tout maternel de leurs plus intimes amis?

Le général Aupick, déjà capitaine d'état-major avant 1830 par la faveur des Bourbons, puis successivement chef d'état-major des princes d'Orléans, commandant de Paris, lieutenant général, commandant de l'école polytechnique, est parti pour Constantinople en qualité d'ambassadeur et remplace M. de Bourqueney, qui n'était certes pas plus favorisé que lui. Au Luxembourg, le comte de Gasc conserve son emploi de directeur de la poste qu'il avait reçu en dot étant surmarmarier et accepte malgré ses 40,000 livres de rentes, M. Genevay obtient la magnifique sinécure de directeur de l'administration. Il a sans doute mérité cet avancement pour tous les services infimes, inconnus et connus, qu'il rendait au duc Decazes, son patron. On sait qu'il était encore, le 22 février, son confident et son secrétaire particulier. On trouve encore aux portes des ex-châteaux royaux tous les gouvernements placés par l'ex-roi. Enfin n'a-t-on pas envoyé comme chef d'état-major à l'armée des Alpes un ami de Larocque-Jaquelein, un des derniers pronus du gouvernement tombé, le colonel Rollin?

### INSTITUT DES SOURDS-MUETS.

Une des conséquences de la Révolution de février aurait dû être le renouvellement des services et des administrations publiques. Des abus graves se sont glissés, sous le dernier règne, dans toutes les branches de nos établissements de bienfaisance. Ici les hommes sont les complices des abus; ce sont aussi les hommes qu'il faut supprimer. Il y a une de ces institutions charitables qui mérite surtout de fixer notre sympathie, c'est celle des sourds-muets. Dirigé par un homme incapable, cet établissement végète depuis des années dans un état de malaise et d'anarchie. Après la Révolution de février, les sourds-muets, croyant dans leur innocence que l'avènement du peuple était l'avènement de la justice, allèrent porter leurs griefs au pied du Gouvernement provisoire. On leur promit aide et assistance. Deux mois ont passé sur cette promesse, et les choses n'ont pas changé. Je me trompe, l'état déplorable de la maison s'est encore aggravé de toutes les convulsions intérieures. Une enquête a été ouverte par les citoyens David (d'Angers), Beaumetz, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, et Pallard. Cette enquête amena la révélation des faits les plus accablants.

Les sourds-muets n'avaient point exagéré le caractère des abus qui entachent la conduite de leur directeur. Cependant le ministère de l'intérieur ordonna une contre-enquête qui, faite par un ancien fonctionnaire de la monarchie, devait tourner à l'avantage de M. Delameau. On essaya de blanchir ce directeur incriminé; les griefs articulés contre lui étaient, au dire de nos vertueux bureaucrates, autant de peccadilles. Ces messieurs ont la conscience large. Bref, on fit si bien, qu'on retourna la colère de l'administration supérieure contre les pauvres sourds-muets, qui avaient eu l'audace de dire la vérité. Aujourd'hui la fermentation est au comble parmi ces enfants du silence, qui ne savent où porter leurs justes plaintes. C'est un devoir pour nous de venir en aide aux conditions opprimées, surtout quand, par suite d'un malentendu, elles portent la peine de leur indépendance et de leur franchise. Nous donnons plus bas le texte de la pétition adressée au citoyen Ledru-Rollin par les sourds-muets. On y verra l'expression contenue d'une douleur mêlée d'étonnement. Ces infortunés ne connaissent jusqu'ici la République de 1848 que par le maintien des privilèges et des abus qui les affligent depuis si longtemps. Ils ont espéré; mais la ré-

paration qu'ils attendaient n'est pas venue. Ils espèrent encore. C'est au ministre de leur montrer que si la monarchie était le règne de la faveur, la démocratie est le règne de la justice.

« Citoyen ministre,

« Le 7 mars dernier, la Société centrale républicaine des sourds-muets de France eut l'honneur de se présenter en masse à l'hôtel de ville, afin de solliciter le rapport d'une mesure qui, au douloureux étonnement de tous leurs frères, a réintégré le directeur actuel de l'institut national de Paris dans ses fonctions.

« Le citoyen Lamartine au nom de ses honorables collègues du Gouvernement provisoire, assura la Société centrale, avec une bienveillance exquise qui vivra à jamais dans notre mémoire du cœur, qu'il serait fait droit aux griefs que nous avons regardé comme un devoir sacré d'exposer contre le directeur.

« En vertu de votre décision, citoyen ministre, une enquête a eu lieu sous la présidence du citoyen David (d'Angers), maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Elle n'a pas démenti une seule des allé- gations contenues dans l'adresse de la Société centrale; elle les a au contraire confirmées toutes et même au delà.

« Le duplicata du rapport de la commission vous a déjà été envoyé, nous assure-t-on.

« Voilà tantôt deux mois que nous attendons avec la plus juste impatience le résultat définitif d'une démarche primitive dictée uniquement par le bien général de l'institution de Paris. Mieux que personne vous le comprenez sans doute, citoyen ministre, le moindre délai compromettrait ce bel établissement. Nous ne pouvons pas incliner à croire qu'aucune influence contraire à l'utilité publique doive désarmer la sévérité de votre justice.

« Dans cet espoir, nous avons l'honneur de vous offrir encore une fois nos sympathies dévouées. »

On sait que l'avancement judiciaire est donné dans chaque ressort sur la proposition du procureur général. On s'est donc étonné de voir que sur quatre magistrats du ressort de la cour d'appel, promus à des fonctions judiciaires à Paris, par le décret du 2 mai, trois appartiennent à la résidence de Melun, chef-lieu du département de Seine-et-Marne, qui a élu représentant du peuple le citoyen Auguste Portalis, procureur général.

Le moyen de ne pas s'étonner lorsqu'on voit figurer parmi les magistrats nommés deux hommes qui tous deux avaient la promesse de M. Hébert Fun, M. Ganneron, pour une place de substitut à Versailles, l'autre, M. Armer de Lisle, pour celle de substitut à Paris, place que la République débonnaire vient d'accorder à sa légitime impatience! M. Armer de Lisle, favori de feu Martin (du Nord), était l'une de ces créatures du privilège dont l'avancement faisait scandale même sous le régime déchu.

De pareils choix font vivement désirer d'une part que l'Assemblée nationale déclare l'incompatibilité des fonctions de représentant du peuple avec toutes autres fonctions publiques, afin d'empêcher le retour des abus d'influence, d'autre part, et surtout que les magistrats soient élus du peuple.

On fait observer que divers maires des arrondissements de Paris ont invité les maîtres d'hôtels garnis et logeurs à ne plus délivrer à leurs locataires des certificats d'indigence, nécessaires aux citoyens nécessiteux, sans ouvrage, pour pouvoir être admis dans les ateliers nationaux, notamment le maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Plusieurs boulangers de Montmartre se refusent à faire du pain de deuxième qualité et fixent arbitrairement le prix du pain de première qualité à 54 cent., de deuxième à 40 cent. Plain e a été portée au préfet. Le club, sur la proposition du citoyen président, a délégué quelques-uns de ses membres pour soutenir cette plainte.

On nous porte aussi quelques réclamations relatives au service de la poste. Les bureaux sont fermés à 4 heures précises du soir; aussi des lettres qui devraient être distribuées à 5 heures ne parviennent-elles aux habitants de Montmartre, au plus tôt, qu'à 6 heures et 1/2.

Nous venons de recevoir la lettre qui suit. On concevra sans peine l'empressement que nous mettons à l'insérer. Ce n'est pas pour en provoquer de semblables; notre journal n'est pas une spéculation pécuniaire; nous n'aspérons qu'à exercer une influence morale et par suite à contribuer, selon nos forces, à asseoir la démocratie sur d'immuables bases, l'instruction et le bien-être de tous. Heureux d'exciter de nombreuses et franches sympathies et de recueillir de nombreuses adhésions nous poursuivons notre mission à travers les obstacles que la calomnie et la réaction annoncent sur notre route.

Nous engageons tous les citoyens à former une coalition capable d'exercer une pression morale, irrésistible sur les esprits retardataires ou mal-intentionnés. Défendre le principe que nous avons conquis et que l'on nous dérobe sournoisement, le faire descendre dans le domaine des faits, le généraliser par son application, tel est notre but, celui que nous ne cesserons d'indiquer.

Merci à notre ami de sa généreuse offrande. La démocratie est pauvre, tandis que ses ennemis regorgent de richesses; mais elle triomphera.

« Au citoyen Sobrier. »

« Citoyen, »

« Travailler à la propagation et à la durée de votre journal sera désormais mon but le plus constant. C'est vous exprimer franchement le bonheur que j'éprouve à m'associer à toutes vos idées. »

« Malheureusement, des essais philanthropiques m'ont ruiné; c'est à cette seule cause que je devrai de ne point faire tout ce que je voudrais. Néanmoins, faites encaisser le mandat de 65 francs sur Bordeaux, que je vous envoie ci-joint, et prenez note de mes bonnes dispositions pour vous faire tenir de nouvelles offrandes chaque fois que j'en aurai la possibilité. »

« Les véritables démocrates ont tout à faire encore! Ceux qui en pourraient douter n'auront qu'à consulter le résultat des élections; les noms parlent assez haut pour en fournir la preuve irrécusable. C'est avec la douleur la plus profonde que j'ai constaté l'absence de certains hommes et la minorité obtenue par certains autres. »

« Je presume que vous avez déjà vu notre ami J.-J. Vignère; il vient d'obtenir la première et la plus précieuse des récompenses que doivent des citoyens à une véritable patriote. »

« Adieu, citoyen; recevez mon salut bien fraternel. »

« VILLENEUVE-HOTEL. »

« Bagnère-de-Bigorre, 5 mai 1848. »

**Correspondance.**

Nous avons reçu hier, au sujet du débat agité dans le 14<sup>e</sup> bureau, la lettre suivante :

« Citoyen rédacteur, »

« Le citoyen Félix-François Smith, ouvrier cordonnier, délégué de sa corporation, demeurant rue Saint-Honoré, 223, a l'honneur de vous faire parvenir sa protestation contre l'élection du citoyen Schmit, chef de division au ministère des cultes, membre du conseil d'Etat et décoré de la Légion d'honneur. »

« Félix Smith a été porté à la candidature par le 4<sup>e</sup> arrondissement et par les travailleurs; il est membre fondateur du club socialiste de l'Avenir; c'est donc sur lui que tous les votes ont dû se porter, puisque seul il réunissait les conditions voulues de travailleur et de sincère patriote. Il vous prie, citoyen rédacteur, de vouloir bien insérer sa réclamation dans votre numéro du 7 mai, afin de dessiner nettement la position des deux concurrents à la qualité de représentant du peuple français. »

« Salut et fraternité. »

« F. SMITH, ouvrier. »

Citoyen rédacteur,

La conscience publique s'est profondément émue à la découverte de l'indigne piège dans lequel est tombé le corps électoral tout entier du département de la Seine. Il importe à sa dignité, à la dignité de tous les départements de la République, à l'honneur de tous les membres de la représentation nationale qu'il en soit fait prompt et éclatant justice.

Je déclare en mon nom personnel, citoyen rédacteur, en celui de mon père, de mes frères, de mes amis, et de tous les citoyens avec lesquels j'ai pu m'entretenir des graves intérêts de la patrie, qui attend son salut de l'Assemblée nationale, qu'en donnant notre voix à M. Schmit, « notre religion a été surprise; que nous avons cru voter uniquement pour un ouvrier intelligent et honnête qui avait consacré ses veilles à l'instruction de ses frères, et non pas pour un fonctionnaire dont nous ignorions le passé; » que nous l'avons élu, enfin, au même titre que les citoyens Corbon, Peupin et Perdiguer. »

La mission de représentant du peuple français est une des plus grandes, des plus solennelles qui ait jamais été confiée à aucun homme; il est donc indispensable que ceux qui en sont investis le soient non seulement légalement, mais encore moralement. Or, les 124,585 suffrages obtenus par M. Schmit ne l'ayant été que par surprise, qu'à la faveur d'une qualification mensongère, son élection n'est point valable et doit être annulée.

Salut et fraternité.

L'abbé LAVERDET,

premier pasteur temporaire délégué de l'église évangélique française.

**MANIFESTE DU COMITÉ CENTRALISATEUR.**

Au nom de la justice éternelle, de la souveraineté du peuple, de la République française une et indivisible, le comité centralisateur déclare :

Que lorsqu'un grand peuple, dans le cours d'un demi-siècle, s'est levé trois fois pour la sainte cause de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, il ne doit se rasseoir qu'après la conquête absolue et l'organisation définitive des droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen.

Que nos pères, sublimes martyrs de l'idée démocratique, ayant proclamé les principes des sociétés, nous, leurs fils et leurs héritiers, nous devons les constituer sur la base des réalités sociales, des intérêts solidaires et des droits, qui sont impérissables comme la justice.

Ces droits sont en thèse générale : la liberté devant la loi, l'égalité devant la vie, la fraternité devant Dieu.

La liberté, dans la vaste et majestueuse harmonie d'une République une, indivisible et démocratique, est le droit de faire tout ce qui ne blesse pas l'équité et les droits d'autrui définis par des lois librement et universellement votées et consenties; c'est le mouvement social et l'activité de tous et de chacun convergant vers le même but et travaillant diversement à une œuvre collective et solidaire.

L'égalité devant la vie, c'est le droit de vivre en travaillant, c'est la réhabilitation morale et matérielle du travailleur par l'éducation gratuite, obligatoire et universelle, et par l'organisation générale du travail national dans le sens de l'expansion de toutes les facultés et de la fusion de tous les intérêts de la société.

La fraternité devant Dieu, c'est-à-dire l'assistance fraternelle de chacun par tous et de tous par chacun, tant dans le domaine positif de la loi que dans le domaine moral et religieux du sentiment humanitaire, c'est la généreuse et magnanime transaction des intérêts qui se sont combattus avec des armes inégales depuis que les révolutions de principes n'ont pas abouti à des révolutions de faits et que la pratique sociale n'a pas succédé à l'idée sociale, depuis enfin que les drapeaux sont fraternels sans que les cœurs se soient encore entendus et fondus dans un sincère et patriotique embrassement.

**PEUPLE,**

Tu es tout! tout pour toi, tout par toi. Les mauvais citoyens, ceux qui rêvent l'anarchie ou la contre-révolution, ceux qui veulent l'ordre sans la liberté ou la liberté sans l'ordre, ceux enfin qui veulent corrompre le sang pur de la démocratie par le contact impur des éléments monarchiques, les partisans du privilège, en un mot, ceux-là seuls sont indignes de porter le nom du peuple. Frères! unissons nos efforts pour assurer le triomphe définitif de la liberté... Liberté, reine du monde, repose-toi sur nous du soin de consolider ton empire!...

Démocrates! arrièrez les distinctions. Plus de républicains de la veille ou du lendemain.

Nous sommes tous les enfants de la même mère; la patrie nous confond dans l'immensité de son amour! Inspirons nous des sentiments résumés dans cette devise : « Devoirs à remplir, droits à exercer! » L'exercice du droit implique l'accomplissement du devoir. L'équilibre du devoir et du droit, c'est le premier article de la foi républicaine.

Citoyens! nous nous imposons l'apostolat du bien-être de tous. A nous les concours de tous! Enfants de la démocratie, soldats du christianisme et de la philosophie, formons un fraternel faisceau! Et toi, sainte République! donne le signal. Va, dis au monde que les temps sont venus, et le monde va se régénérer.

L'unité de la République, c'est la réalisation universelle de ce rêve inspiré par l'éternel amour de l'humanité!

A. HUBER, président; DANDUREAU, DEBRAY, vice-présidents; E. LAMBERT; GUYON, secrétaires; LYON REMAT.

**SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE AU 4 MAI 1848.**

Actif.	
Argent monnayé et lingots.	Fr. 56,049,879 97
Numéraire dans les comptoirs.	54,593,822 »
Effets arriérés à recouvrer.	18,722,975 47
Portefeuille de Paris, dont 29,588,065 fr. 25 c. provenant des comptoirs.	166,858,588 64
Portefeuille des comptoirs, effets sur place, etc.	77,155,098 18
Avances sur lingots et monnaies.	6,506,700 »
Avances sur effets publics français.	10,669,982 90
Dû par les comptoirs pour leurs billets en circulation.	14,418,500 »
Rentes de la réserve.	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles.	11,660,197 89
Hôtel et mobilier de la Banque.	4,000,000 »
Intérêt dans le comptoir d'Alger.	4,000,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte.	200,000 »
Effets en souffrance ou à rembourser.	25,579,480 59
Effets à encaisser provenant de la vente de rentes à la Russie.	80,924 92
Dépenses d'administration.	541,904 51
Divers.	729,856 82
Avance à l'Etat sur les bons du trésor de la République.	50,000,000 »
	486,567,909 69
Capital.	

Réserve.	10,000,000 »
Réserve mobilière.	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation.	295,134,800 »
— des comptoirs.	14,418,500 »
— à ordre.	1,499,125 50
Compte courant du Trésor, créancier.	22,021,718 55
Comptes courants divers.	63,460,517 51
Effets payables à vue.	1,577,500 »
Récomptes du dernier trimestre.	728,692 37
Dividendes à payer.	214,528 25
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées.	3,586,389 19
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du Trésor.	1,106,775 69
Traites des comptoirs à payer.	1,121,177 76
Divers.	195,189 27
	486,567,909 69

Certifié,

Le gouverneur de la Banque de France, D'ARGOUT.

**AVIS.**

Le citoyen Barbès prie les personnes qui auraient à lui écrire de vouloir bien affranchir leurs lettres, sa correspondance prenant une extension telle, qu'il lui serait impossible de les recevoir sans cette condition.

**ASSEMBLÉE NATIONALE.**

PRÉSIDENCE DU CITOYEN RUCHEZ.

Séance du 6 mai.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Divers groupes se forment au milieu d'une vive agitation. On remarque celui où se trouvent Barbès, Jules F. vre, Caussidière, etc., ainsi que celui sur lequel Odilon Barrot jette le regard satisfait d'un chef de parti qui voit ses soldats rangés autour de lui.

Le citoyen président lit une lettre de Félix Pyat, qui renonce aux fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

Après une discussion à laquelle prennent part les citoyens Germain Sarrut, rapporteur du 8<sup>e</sup> bureau, et Larochejaquelein, une enquête est ordonnée sur l'élection de l'abbé Fayet et du citoyen Desmolles, dans la Lozère.

L'élection du citoyen Schmit est annulée.

Une vive discussion s'engage pour savoir si les électeurs de la Seine seront appelés à nommer un nouveau représentant, ou si le trente-cinquième sur la liste passera à la place du citoyen Schmit.

LE CITOYEN FLOCON. Il y a eu erreur de la part de quelques paroisses. Des citoyens ont porté leurs votes sur un homme qu'ils croyaient ouvrier et qui ne l'était pas. C'est à l'électeur à réparer son erreur. Tout souverain que vous êtes, vous êtes souverains par délégation. Renvoyez la question devant le souverain véritable, devant l'électeur. Je demande que le corps électoral du département de la Seine soit convoqué de nouveau.

Cette proposition est adoptée par 414 voix sur 712 votants.

L'ordre du jour appelle la communication du Gouvernement provisoire.

Le citoyen Dupont (de l'Eure) s'excuse sur la faiblesse de son organe et prie l'Assemblée de permettre que la lecture soit faite par le citoyen ministre des affaires étrangères. (Oui, oui.)

LE CITOYEN LAMARTINE, ministre provisoire des affaires étrangères. Citoyens représentants du peuple! au moment où vous entrez dans l'exercice de votre souveraineté, au moment où nous remettons entre vos mains les pouvoirs d'urgence que la Révolution nous avait provisoirement confiés, nous vous devons d'abord compte de la situation où nous avons trouvé et où vous trouvez vous-mêmes la patrie.

Une révolution a éclaté le 24 février. Le peuple a renversé le trône; il a juré sur ses débris de régner désormais seul et tout entier, par lui-même. Il nous a chargés de pourvoir provisoirement aux dangers et aux nécessités de l'inter-règne qu'il avait à traverser pour arriver en ordre et sans anarchie à son règne unanime et définitif. Notre première pensée a été d'abrèger cet inter-règne en convoquant aussitôt la représentation nationale, en qui seule réside le droit et la force. Simples citoyens, sans autre appel que le péril public, sans autre titre que notre dévouement, tremblants d'accepter, pressés de restituer le dépôt des destinées de la patrie, nous n'avons eu qu'une ambition, celle d'abdiquer la dictature dans le sein de la souveraineté du peuple.

Le trône renversé, la dynastie s'exilant elle-même, nous ne proclamâmes pas la République. Elle s'était proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. Nous ne fîmes qu'écrire le cri de la nation.

Notre première pensée, comme le premier besoin du pays, après la proclamation de la République, fut le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans Paris. Dans cette œuvre, qui eût été plus difficile et plus méritoire dans un autre temps et dans un autre pays, nous fûmes aidés par les concours des citoyens. Pendant qu'il tenait encore d'une main le fusil dont il venait de foudroyer la royauté, ce peuple magnanime relevant de l'autre main les vaincus et les blessés du parti contraire, il protégeait la vie et la propriété des habitants, il préservait les monuments publics. Citoyen, à Paris, était à la fois sol-

dat de la liberté et magistrat volontaire de l'ordre. L'histoire a enregistré les innombrables actes d'héroïsme, de probité, de désintéressement qui ont caractérisé ces premières journées de la République. Jus-qu'ici on avait quelquefois flatté le peuple en lui parlant de ses vertus. La postérité, qui ne flatte pas, trouvera toutes les expressions au-dessous de la dignité du peuple de Paris.

Ce fut lui qui nous inspira le premier décret destiné à donner sa vraie signification à sa victoire, le décret d'abolition de la peine de mort en matière politique. Il l'inspira, il l'adopta et le signa par une acclamation de deux cent mille voix sur la place et sur les quais de l'hôtel de ville. Pas un cri de colère ne protesta. La France et l'Europe comprirent que Dieu avait ses inspirations dans la foule, et qu'une révolution inaugurée par la grandeur d'âme serait pure comme une idée, magnanime comme un sentiment, sainte comme une vertu.

Le drapeau rouge, présenté un moment non comme un symbole de menaces ou de désordre, mais comme un drapeau momentané de victoire, fut écarté par les combattants eux-mêmes pour couvrir la République de ce drapeau tricolore qui avait ombragé son berceau et promené la gloire de nos armées sur tous les continents et sur toutes les mers.

Après avoir établi l'autorité du Gouvernement dans Paris, il fallait faire reconnaître la République dans les départements, dans les colonies, dans l'Algérie, dans l'armée; des nouvelles télégraphiques et des courriers y suffirent. La France, les colonies, les armées, reconnurent leur propre pensée dans la pensée de la République; il n'y eut résistance ni d'une main, ni d'une voix, ni d'un cœur libre en France à l'installation du Gouvernement nouveau.

Notre seconde pensée fut pour le dehors. L'Europe incertaine attendait le premier mot de la France : ce premier mot fut l'abolition de fait et de droit des traités réactionnaires de 1815, la liberté rendue à notre politique extérieure, la déclaration de paix aux territoires, de sympathie aux peuples, de justice, de loyauté et de modération aux gouvernements. La France, dans ce manifeste, désarma son ambition, mais ne se désarma pas de ses idées. Elle laissa briller son principe; ce fut tout sa guerre. Le rapport par lequel le ministre des affaires étrangères vous dira ce que ce système de la diplomatie au grand jour a produit et ce qu'il doit produire de légitime et de grand pour les influences de la France.

Cette politique commandait au ministre de la guerre des mesures en harmonie avec ce système de négociation armée. Il rétablit avec énergie la discipline à peine ébranlée, il rappela honorablement l'armée un moment éloignée de nos murs pour laisser le peuple s'armer lui-même. Le peuple uni, désormais invincible, ne tarda pas à redemander à grands cris ses frères de l'armée, non comme une sûreté, mais comme une décoration de la capitale. L'armée ne fut plus dans Paris qu'une garnison honoraire destinée à prouver à nos braves soldats que la capitale de la patrie appartient à tous ses enfants.

Nous d'érigeâmes plus la formation immédiate d'un conseil de défense et la formation de quatre armées d'observation : l'armée des Alpes, l'armée du Rhin, l'armée du Nord, l'armée des Pyrénées.

Notre marine, confiée aux mains du même ministre comme la seconde armée de la France, fut ralliée sous ses chefs dans une discipline commandée par le sentiment de sa vigilance. La flotte de Toulon alla montrer nos couleurs aux amis de la France sur le littoral de la Méditerranée.

L'armée d'Alger n'eut ni une heure ni une pensée d'hésitation. La République et la patrie se confondirent à ses vœux dans le sentiment d'un même devoir. Un chef, dont le nom républicain, les sentiments et les talents étaient de gages à la fois pour l'armée et la Révolution, le général Cavaignac, reçut le commandement général de l'Algérie.

La corruption, qui avait pénétré les institutions les plus saintes, obligeait le ministre de la justice à des épurations demandées par le cri public. Il fallait promptement s'parer la justice de la politique. Le ministre fit avec douleur, mais avec inflexibilité, la séparation.

En proclamant la République, le cri de la France n'avait pas proclamé seulement une forme de gouvernement, elle avait proclamé un principe. Ce principe, c'était la démocratie pratique, l'égalité par les droits, la fraternité par les institutions. La Révolution accomplie par le peuple devait s'organiser, selon nous, au profit du peuple par une série continue d'institutions fraternelles et tutélaires propres à conférer régulièrement à tous les conditions de dignité individuelle, d'instruction, de lumières, de salaires, de moralité, d'éléments de travail, d'aide, de secours et d'avènement à la propriété qui, n'primassent le nom servile de prolétaire et qui élevassent le travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bien-être des premiers nés à la propriété.

Élever et enrichir les uns sans abaisser et sans dégrader les autres; conserver la propriété et la rendre plus féconde et plus sacrée en la multipliant en la parcelant dans les mains d'un plus grand nombre; distribuer l'impôt de manière à faire tomber son poids le plus lourd sur les plus forts, en allégeant et en secourant les plus faibles; créer par l'Etat le travail qui manquera accidentellement par le fait du capital intimidé, afin qu'il n'y eût pas un travailleur en France à qui le pain manquât avec le travail; enfin, étudier avec les travailleurs eux-mêmes, les phénomènes pratiques et vrais de l'association et les théories encore problématiques des sys-

tèmes pour y chercher consciencieusement les applications, pour en recueillir les vérités, pour en constater les erreurs : telle fut la pensée du Gouvernement provisoire dans tous les décrets dont il confia l'exécution ou la recherche au ministre des finances, au ministre des travaux publics, enfin à la commission du Luxembourg, laboratoire d'idées, congrès préparatoire et statistique du travail et des industries éclairé par des délégués studieux et intelligents de toutes les professions laborieuses, et présidé par deux membres du Gouvernement lui-même.

L' chute soudaine de la monarchie, le désordre des finances, le déclin momentané d'une masse immense d'ouvriers manufacturiers, les secousses que ces masses de bras inoccupés pouvaient donner à la société si leur raison, leur patience et leur résignation patriotique n'avaient pas été le miracle de la raison du peuple et l'admiration du monde : la dette exorbitante de près d'un milliard que le gouvernement déchu avait accumulé sur les deux premiers mois de la République ; la crise des industries et du commerce universel sur le continent et en Angleterre coïncidant avec la crise politique de Paris ; l'énorme accumulation d'actions de chemin de fer et d'autres valeurs fictives saisies à la fois dans les mains des porteurs et des banquiers par la panique des capitaux ; enfin l'imagination du pays, qui se frappe toujours au delà du vrai aux époques d'ébranlement politique ou de terreur sociale, avaient tari le capital travaillant, fait disparaître le numéraire, suspendu le travail libre et volontaire, seul travail suffisant à 55 millions d'hommes. Il fallait y suppléer provisoirement ou mentir à tous les principes et à toutes les juridictions, à toutes les nécessités secourables de la République. Le mini-tre des finances vous dira comment il fut pourvu à ces évanouissements du travail et du crédit, en attendant le moment enfin arrivé où la confiance rendue aux esprits rendra le capital à la main des manufacturiers, le salaire, cette dime productive du capital, aux travailleurs, et où votre sagesse et votre puissance nationales seront à la hauteur de toutes les difficultés.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, réuni dans la même main, fut pour le Gouvernement une manifestation d'intention, et pour le pays un pressentiment de la situation nouvelle que la République voulait et devait prendre dans la double nécessité d'un enseignement national et d'une indépendance plus réelle des cultes égaux et libres devant la conscience et devant la loi.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, ministre étranger par sa nature à la politique, ne put que préparer avec zèle et ébaucher avec sagacité les institutions nouvelles appelées à féconder le premier des arts utiles ; il étendit la main de l'Etat sur les intérêts souffrants du commerce que vous seul vous pouvez relever par la sécurité.

Telles furent nos différentes et incessantes sollicitudes.

Grâce à la Providence, qui n'a jamais manifesté plus évidemment son intervention dans la cause du peuple et de l'esprit humain ; grâce au peuple lui-même, qui n'a jamais mieux manifesté les trésors de raison, de civisme, de générosité, de patience, de moralité, de véritable civilisation, que cinquante ans de liberté ont élaborés dans son âme, nous avons pu accomplir bien imparfaitement sans doute, mais non sans bonheur pourtant, une partie de la tâche immense et périlleuse dont les événements nous avaient chargés.

Nous avons fondé la République, ce gouvernement déclaré impossible en France à d'autres conditions que la guerre étrangère, la guerre civile, l'anarchie, les prisons et l'échafaud. Nous avons montré la République heureusement compatible avec la paix européenne, avec la paix intérieure, avec l'ordre volontaire, avec la liberté individuelle, avec la douceur et la sérénité des mœurs d'une nation pour qui la haine est un supplice et pour qui l'harmonie est un instinct national.

Nous avons promulgué les grands principes d'égalité, de fraternité, d'unité, qui doivent, en se développant de jour en jour dans nos lois, faites par tous et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité de la représentation.

Nous avons universalisé le droit de citoyen en universalisant le droit d'élection, et le suffrage universel nous a répondu.

Nous avons armé le peuple tout entier dans la garde nationale, et le peuple tout entier nous a répondu en vouant l'arme que nous lui avons confiée à la défense unanime de la patrie, de l'ordre et des lois !

Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force exécutive que l'autorité morale entièrement désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le droit en nous, et ce peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations.

Nous avons traversé plus de deux mois de crise, de cessation de travail, de misères, d'éléments d'agitation politique et d'angoisse sociale accumulés en masse inouïable dans une capitale de 1 million 1/2 d'habitants sans que les propriétés aient été violées, sans qu'une colère ait menacé une vie ! sans qu'une répression, une proscription, un emprisonnement politique, une goutte de sang répandue en notre nom aient attristé le Gouvernement dans Paris ! Nous pouvons redescendre de cette longue dictature sur la place publique et nous mêler au peuple sans qu'un citoyen puisse nous demander : « Qu'as-tu fait d'un citoyen ? »

Avant d'appeler l'Assemblée nationale à Paris,

nous avons assuré complètement sa sécurité et son indépendance en armant, en organisant la garde nationale et en lui donnant pour gardien tout un peuple armé. Il n'y a plus de faction possible dans une République où il n'y a plus de division entre les citoyens politiques et les citoyens non politiques, entre les citoyens armés et les citoyens désarmés ; tout le monde a son droit, tout le monde a son arme. Dans un pareil état, l'insurrection n'est plus le droit extrême à l'oppression, elle serait un crime. Celui qui se sépare du peuple n'est plus du peuple ! Voilà l'unité que nous vous avons faite Perpétuez-la ! c'est le salut commun.

Citoyens représentants, notre œuvre est accomplie la vôtre commence. La présentation même d'un plan de gouvernement, ou d'un projet de constitution, eût été de notre part une prolongation téméraire du pouvoir ou un empêtement sur votre souveraineté. Nous disparaissions dès que vous êtes debout pour recevoir la République des mains du peuple. Nous ne nous permettons qu'un seul conseil et un seul vœu à titre de citoyens et non à titre de membres du Gouvernement provisoire. Ce vœu, citoyens, la France l'émet avec nous. C'est le cri de la circonstance. Ne perdez pas le temps, cet élément principal des crises humaines. Après avoir absorbé en vous la souveraineté, ne laissez pas un interrègne nouveau allonger les ressorts du pays. Qu'une commission de gouvernement, sortie de votre sein, ne permette pas au pouvoir de flotter un seul instant, précaire et provisoire, sur un pays qui a besoin de pouvoir et de sécurité ; qu'un comité de constitution, émané de vos suffrages, apporte sans délai à vos délibérations et à votre vote le mécanisme simple, bref et démocratique de la constitution dont vous délibérez ensuite à loisir les lois organiques et secondaires.

En attendant, comme membres du Gouvernement, nous vous remettons nos pouvoirs.

Nous remettons avec confiance aussi à votre jugement tous nos actes. Nous vous prions seulement de vous reporter au temps, et de nous tenir compte des difficultés. Notre conscience ne nous reproche rien comme intention. La Providence a favorisé nos efforts. Amnistiez notre dictature involontaire. Nous ne demandons qu'à rentrer dans les rangs des bons citoyens. Puisse seulement l'histoire de notre chère patrie inscrire avec indulgence, au-dessous et bien loin des grandes choses faites par la France, le récit de ces trois mois passés sur le vide entre une monarchie écroulée et une République à asseoir, et puisse celle, au lieu des noms obscurs et oubliés des hommes qui se sont dévoués au salut commun, inscrire dans ses pages deux noms seulement : le nom du peuple, qui a tout sauvé, et le nom de Dieu, qui a tout béni sur les fondements de la République !

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je suis fâché de ne pas laisser quelques moments à l'émotion que vous éprouvez ; mais nous sommes obligés de rentrer dans le rapport même qui vient d'être fait.

Je crois, citoyens, que, pour l'audition des rapports des citoyens ministres provisoires, nous devons suivre la succession indiquée dans le rapport que le citoyen Lamartine vient de vous lire. (Oui ! oui !)

Alors le premier ministre qui doit être appelé à la tribune est le citoyen ministre de l'intérieur ; j'invite à y monter. L'Assemblée sera heureuse de l'entendre.

LE CITOYEN LEDRU-ROLLIN, ministre provisoire de l'intérieur. Citoyens représentants, appelé au Gouvernement provisoire par le vœu du peuple, je vous dois compte de l'administration du département de l'intérieur, qui m'a été confié.

Vous n'attendez pas de moi de longs détails. Prêt à répondre à tout vos interpellations, je me borne à vous exposer rapidement mes actes et les motifs qui les ont inspirés.

Porté au pouvoir par le triomphe du principe républicain, pour lequel j'ai combattu toute ma vie (car de mon début à ce jour je n'ai jamais varié), j'ai dû défendre résolument son maintien. La foi profonde que je lui avais vouée quand il était persécuté, ne pouvait que se fortifier par son éclatante et glorieuse victoire à Paris et son unanime acclamation dans toute la France. Convaincu que le salut du pays est dans le développement complet de toutes les conséquences de la Révolution, j'ai dû veiller avec un soin jaloux à sa garde. J'ai voulu que sur tous les points du territoire elle fût respectée et comprise.

En même temps il fallait, par des mesures promptes et décisives, prévenir toute atteinte portée à l'ordre et renouer les fils de l'administration violemment brisés.

Cette double pensée a provoqué l'envoi dans les départements de commissaires chargés de pouvoirs illimités. Pouvoirs illimités ! On a abusé de ce mot nécessaire pour diriger contre moi les attaques les plus passionnées. Pour le juger, il faut se reporter à deux mois de distance, et alors on le comprendra, et on comprendra aussi que le lendemain de la Révolution, entouré de vainqueurs sortis des barricades, je ne pouvais, sous peine de trahison, confier à d'autres mains que les leurs le dépôt et la défense de la liberté. (Approbation.) Pleins d'ardeur, de dévouement et de foi civique, ils devaient pénétrer le pays de l'idée qu'ils avaient fait triompher. Sans doute quelques-uns d'eux n'étaient pas administrateurs. Qui le conteste ? La question n'est pas là. Il fallait des soldats pour continuer et propager la victoire, et surtout pour la rendre durable et pacifique. Que des fautes aient été commises, cela est possible. Quand je les ai connues, je n'ai pas hésité à prononcer des revocations. Mais qu'on me cite, au milieu de ce grand et rapide mouvement, une seule atteinte grave portée aux droits des citoyens

par ces hommes courageux et fermes, qu'on n'a pas craint de qualifier de proconsuls. Les citoyens ont répondu en investissant de leurs suffrages la plupart d'entre eux qui sont au milieu de vous.

Da reste, les instructions envoyées par moi et qui ont servi de prétexte à tant de déclamations étaient indispensables.

Je ne les aurais point écrites qu'elles seraient nées de la force même des choses.

Émission d'un principe révolutionnaire, je ne pouvais transmettre une autorité régulière et limitée. Placé en face de l'imprévu, j'aurais été coupable d'affaiblir mes agents par des règles au-dessus desquelles le salut du pays nous avait élevés. D'ailleurs je savais, et je l'ai dit, que la responsabilité morale qui accompagne l'exercice momentané d'un grand pouvoir en prévient et en corrige les abus ; qu'il fallait donner à l'avance les moyens de vaincre tous les obstacles pour que les obstacles n'eussent point à se présenter. (Assentiment marqué.)

Mes instructions publiques, dont la fermeté avait surtout pour objet d'anéantir à jamais de coupables espérances, ont chaque jour été expliquées par ma correspondance.

Je suis prêt à soumettre à l'Assemblée les volumineux documents de ce travail, et je ne crains pas qu'elle rencontre une dépêche qui ne soit première à la fois du désir ardent de faire triompher la Révolution et d'une pensée constante de conciliation, d'ordre et de paix. (Applaudissements.)

C'est à atteindre ce double but qu'ont été consacrés tous mes efforts. J'aurais manqué aux antécédents de ma vie, j'aurais démenti les doctrines que j'ai constamment professées, si je n'avais été en même temps l'homme de la Révolution qui doit transformer la société et le pays, l'homme du gouvernement qui accomplit le progrès par la puissance des idées et qui proscribit tout appel au désordre et à la violence.

C'est ainsi qu'en quelques jours j'ai fait armer et équiper la garde nationale de Paris, et essayé en y parvenant moins que je l'aurais voulu de faire armer celle des départements, vu qu'un fusil discipline est un instrument d'ordre, parce qu'il est le symbole de la dignité du citoyen. (Très-bien ! très-bien !)

J'ai pourvu à l'organisation, à l'habillement, à l'entretien de la garde mobile, à la création de corps sédentaires destinés à maintenir la paix dans la grande cité, à la formation d'une institution toute nouvelle, celle des gardiens de Paris, liant par un nœud indissoluble la police municipale et la police judiciaire, et plaçant la sécurité publique à l'abri d'une surveillance de tous les instants.

Dans les jours de trouble et d'inquiétude, je veillais sans relâche. C'est par un dévouement absolu à mes devoirs que je répondais aux infâmes calomnies dont j'ai été l'objet. Je n'ai jamais vu dans ce débordement sans exemple qu'une raison de plus de défendre intrépidement une cause que la fureur de quelques insensés voulait compromettre en ma personne. (Très-bien ! très-bien !) J'ai eu confiance dans le bon sens de la nation, dans la justice de l'Assemblée, et j'ai pensé que, soldat de la Révolution, je devais tout souffrir pour elle et ne pas perdre à relever d'odieux mensonges le temps précieux que son service réclamait tout entier. (Vif assentiment.) Du reste, tous mes actes sont publics, leur libre discussion vous appartient, et maintenant que votre souveraineté me décharge du tard-au des affaires, toute calomnie privée me trouvera debout pour la confondre.

J'ai traversé les circonstances les plus difficiles en demeurant au-dessous des limites de mon budget. J'ai préparé et organisé en trois semaines l'application du suffrage universel, et cependant permitez-moi de vous dire que si l'on s'est attaché à m'accuser de quelques erreurs de détail, on ne m'a pas assez tenu compte du travail immense, perséverant à l'aide duquel j'ai pu, sur toute la surface de la République, faire fonctionner un mode d'élection qui, il y a trois mois en core, était déclaré impossible. Pour moi, je serai fier d'avoir été l'instrument de ce premier acte de virilité du peuple recouvrant ses droits. (Bravo ! bravo !)

Procédant de ces principes généraux, j'aurais voulu introduire dans le mécanisme de l'administration des changements destinés à la rendre plus simple et plus démocratique. J'ai pensé que ces réformes ne devaient être ni isolées ni partielles, et qu'elles seraient plus sagement accomplies par ce qui tiendra de votre souveraineté un pouvoir définitif. J'ai craint de jeter le trouble dans l'action administrative au moment où il était le plus essentiel de lui conserver sa régularité.

D'ailleurs, pourquoi m'en cachera-t-on ? Je me suis surtout inquiété de sauver la Révolution et l'ordre. J'ai voulu conserver à la victoire populaire sa grandeur, sa pureté, sa portée sociale ; j'ai voulu aussi, en la défendant contre les pièges et les attaques de la réaction, la mettre à l'abri contre les violences d'ambition ou d'impatiences dangereuses.

Ainsi, lorsque répondant à une démarche imprudente, la population de Paris toute entière est venue sans armes presser le Gouvernement provisoire de ses flots pacifiques, je me suis associé sans réserve à cette solennelle démonstration ; mais le jour où quelques fous ont essayé de pervertir le sens et le résultat d'une manifestation pareille, je n'ai point hésité à les combattre de front. C'est par mon ordre que le rappel a été battu et que la garde nationale qui maintenant est le pays s'est levée pour se confondre avec les citoyens qui ont point armes et protester contre toute tentative violente. (Très-bien ! très-

bien !)

Cette résolution, loin d'être de ma part un effort, n'a été que la conséquence des principes qui m'ont toujours guidé, même dans l'opposition. A mes yeux, c'est au grand jour que s'élaborent les idées destinées à conquérir le monde. Aussi inflexible contre les ambitieux qui provoquent des coups de main que contre les réactions qui enchaînent le mouvement révolutionnaire, j'ai toujours cru que l'homme d'Etat doit marcher d'un pas ferme entre les rêves des utopistes et des sectaires et la tenacité rebelle des intérêts égoïstes. (Très-bien !)

On ne fonde vraiment que ce qui est mûr dans les idées. La supériorité véritable consiste à distinguer celles qui raisonnablement peuvent être mises en pratique. Aujourd'hui la main du peuple a déchiré le voile. Le doute n'est plus possible pour personne. Bien imprudent et bien coupable celui qui voudrait arrêter la Révolution à la stérile conquête de formes politiques. (Très-bien ! très-bien !) Ces formes ne sont qu'un instrument de liberté mis aux mains de la nation appelée désormais à siéger elle-même. Mais pour elle la voie est tracée, le but indiqué. C'est à réfléchir dans l'ordre social le dogme de l'égalité et de la fraternité que doivent tendre tous nos efforts. Soutiens de cette sainte cause, nous serons dignes de notre mission en l'acceptant dans toute son étendue, et par là nous n'aurons pas seulement rendu l'homme à sa dignité naturelle, nous aurons assuré la gloire et le bonheur de notre commune patrie et contribué à émanciper le monde. (Applaudissements.)

Le citoyen ministre de la justice fait à son tour l'exposé de son administration.

Louis Blanc, qui lui succède, est vivement applaudi.

Le citoyen Carnot, ministre de l'instruction publique, vient après Louis Blanc. — Cette succession de comptes-rendus paraît fatiguer l'Assemblée.

Cependant Garnier-Pagès lit la moitié du sien ; la fatigue l'empêche de continuer, et le citoyen Bethmont dépose un manuscrit au bureau, en disant que ce sont les détails de son administration.

La séance est levée après qu'on a fixé à lundi la prochaine séance de discussion.

Nous ne pouvons donner des renseignements aux gardes nationaux des Bâtignolles que sur des notes signées.

Nous publierons ces renseignements sans faire connaître les signatures, mais cette garantie nous est indispensable.

## Compte rendu des Clubs.

### SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME.

(Voir le numéro du 5 mai 1848.)

#### VIII.

##### QUELLE DOIT ÊTRE LA RÈGLE DU SALAIRE ?

La règle du salaire peut être proportionnelle ou égalitaire. C'est au travailleur à en décider. Quant à moi, je penche pour l'égalité, pour l'égalité absolue, surtout en présence de notre pauvreté actuelle.

Il n'est, je le suppose, personne qui ne sache que la richesse sociale, bien qu'elle doive être supérieure à la richesse individuelle, dont elle se formera, restera à jamais encore assez insuffisante. Cependant il faut que les travailleurs vivent, et vivent tout de suite, quels qu'ils soient, riches ou forts, incapables ou capables, sinon le droit de vivre proclamé par la Révolution de février est illusoire. Or, ce droit, il me semble qu'on le veut réel. Mais qui le réalisera ? Le salaire. Eh bien, si le salaire est inégal, le droit de vivre que le salaire représente devient lui-même inégal. Et cela se conçoit-il ?

De plus, si je décrète l'inégalité du salaire et que par suite de l'insuffisance de la richesse sociale je n'aie que trois francs à donner par jour à chaque travailleur, il arrivera, l'inégalité, comme je l'ai dit, n'ayant pas de limite, il arrivera que tel aura cinq francs et tel vingt sous. Par conséquent j'éternise la misère, que je veux, que je dois tuer ; car la misère c'est une monstruosité contre laquelle Dieu lui-même ne cesse de protester par le génie des inventeurs et le luxe de la nature.

Et non-seulement c'est prêcher l'éternité de la misère que de réclamer l'inégalité du salaire, c'est encore s'accuser d'égoïsme, prouver qu'on ne songe qu'à soi et pas même à ses enfants, car si l'on est adroit et fort, est-on certain de transmettre à ses enfants sa force et son adresse ? Non. Alors qui d'enfants seront victimes de cette inégalité qui fut propice aux pères !

Enfin, pour le travailleur, pour sa famille, pour ses compagnons d'infortune, le salaire à cette heure, et pour longtemps peut-être, le salaire est le gage de la liberté, c'est même la liberté ! Or, quand il s'est agi de donner la liberté à la société française, a-t-on recherché si tel avait peu, beaucoup ou pas combattu pour elle ? L'at-on répartie à dose inégale selon le mérite ? Non. Eh bien ! ce qu'il eût été plus qu'injuste de faire pour la liberté, serait-il juste de le faire pour le salaire ? Non. On doit dire de celui-ci ce qu'on a dit de celle-là : tout pour tous, tout à tous ; car si le salaire est inégal, la liberté qu'il représente le sera de même, comme je l'ai déjà fait observer ci-dessus à propos du droit de vivre. Or, d'une part, comment croire à la durée d'une association où tous les membres ont inégalement

le droit de vivre et le droit d'être libres? d'autre part, que signifient ces trois mots: Liberté, Egalité, Fraternité, qui brillent sur la bannière républicaine? Qu'on les biffe, ils mentent. Qu'on leur substitue ceux d'oppression, d'inégalité, d'égoïsme, cette exécration de la misère, on aura du moins le mérite de la franchise.

Et maintenant que le travailleur prononce. Mais avant de prononcer, qu'il sache que si l'inégalité a produit l'indépendance et la richesse pour quelques-uns, elle a produit aussi d'abord l'esclavage et la misère pour le plus grand nombre, ensuite la dissolution des sociétés même qu'elle s'était chargée de régir.

Qu'il sache encore que, partielle dans l'humanité, son association ne se maintiendra que par l'égalité absolue de tous ses membres devant le salaire, car cette égalité est la condition d'existence de toute association de ce genre.

Qu'il sache enfin que séparé de l'intelligence, il ne sera rien, qu'un à elle il sera tout.

En un mot, qu'il adopte l'organisation proposée par Louis Blanc, et il sera pour le capital et le talent ce que le tiers-état fut jadis pour la noblesse et le clergé: il sera le tombeau d'où tous deux ressortiront transfigurés et purifiés.

Si le travailleur, ou la force, qui a déjà le droit pour lui, a de plus l'organisation ce résultat est infaillible, car tout y poussera, l'empire irrésistible des circonstances, la pente de la Révolution, enfin la loi d'absorption, loi si absolue, que tout cède à l'être social, dans lequel elle s'est incarnée, quand même cet être resterait inerte.

Que le travailleur se le tienne pour dit. La séance est levée à 9 heures et demie.

Dans la séance du 1<sup>er</sup> mai, le club de l'Unité démocratique consulté sur la question suivante:

« Da s le cas d'option ou d'annulation, l'Assemblée nationale aura-t-elle le droit d'ordonner l'admission dans son sein de ceux des citoyens ayant réuni le plus grand nombre de suffrages immédiatement après le candidat élu? »

Après avoir entendu les citoyens Clément, Bérard, Lagrange, Pignierre, etc.,

Décide:

Que, sous peine de porter atteinte au droit souverain du peuple, l'Assemblée ne peut dans aucun cas, pour compléter le nombre de ses représentants, ordonner l'admission parmi ses membres des candidats ayant réuni le plus grand nombre de suffrages après les candidats élus, et qu'un nouvel appel au peuple est nécessaire.

Le club a nommé des délégués chargés de soutenir la proposition et d'en développer les motifs: les citoyens d'Althon-Shee, Routhier et Lagrange (Hippolyte).

Le Club démocrate fraternel du faubourg Saint-Antoine aux membres de la représentation nationale.

Citoyens représentants, Attendu que le citoyen Schmit s'est présenté comme candidat à la représentation nationale en usurpant la qualité d'ouvrier;

Attendu que les votes qu'il a recueillis de nous et de la plupart de nos frères du faubourg Saint-Antoine ont été adressés au travailleur probe, intelligent, et non au fonctionnaire titré, d'ore, recourant à l'imposture et à la fraude pour assurer son élection;

Par ces motifs, nous venons, citoyens représentants, demander la nullité de l'élection du citoyen Schmit, réclamer son expulsion de l'Assemblée nationale, laissant au pouvoir dont vous êtes investis le soin d'apprécier si il n'est pas possible de l'article 259 du Code pénal, l'usurpation d'un titre, d'une qualité déterminante sur l'opinion, dans une question aussi solennelle, nous paraissant, plus grave que l'usurpation d'un costume, d'une décoration, cas prévus par ledit article.

Vos dévoués mandants et concitoyens, etc.

Le club Servandoni, dans sa séance du 3 mai, a décidé à l'unanimité qu'une adresse serait envoyée à l'Assemblée nationale pour lui demander de conserver le Gouvernement provisoire tout entier, sans exclusion ni modification, comme pouvoir exécutif, jusqu'après l'achèvement de la constitution.

Dans la même séance, il a décidé, encore à l'unanimité, qu'il y avait incompatibilité entre toutes les fonctions publiques (excepté celles de membres du Gouvernement provisoire) et celles de représentant. Une adresse sera faite dans ce sens à l'Assemblée nationale.

## FINANCES.

(Suite. — Voir le numéro du 1<sup>er</sup> mai.)

Citoyen rédacteur, Dans un premier article, nous avons examiné le décret d'impôt de 45 centimes en sus de la contribution foncière et le moyen de le remplacer par un emprunt équivalent au total de cette contribution, lequel serait levé sur les contribuables dont la cote s'élève à 20 francs et au-dessus. L'Etat remettrait aux prêteurs des inscriptions de rente au porteur en 5 p. 109 au cours de 60 fr., soit 5 p. 100 d'intérêt, avec faculté de faire l'imputation de la rente, à mesure de son échéance, sur le montant des contributions du porteur de l'inscription de rente.

Nous avons indiqué aussi ce mode d'emprunt comme moyen de faire face au remboursement de la dette flottante, et particulièrement des bons du trésor, comme nécessite d'un équilibre rompu

par la royauté et que l'on ne peut rétablir qu'en rentrant dans le vrai. En effet, l'Etat n'étant qu'un rentier, le percepteur de la communauté ne peut emprunter à échéance fixe au delà de ses ressources; il faut donc, quand ce principe a été violé, revenir bon gré ou malgré à l'emprunt, ou faire banqueroute. Dans cette alternative, sans avoir gardé au dernier moyen, aussi injuste qu'il est violent, il n'y a pas d'autre issue pour sortir de cet impasse que de rembourser les bons du trésor en rentes, au même taux et de la même nature que celles ci-dessus.

Quant à l'amortissement, nous avons démontré que ce n'était qu'une fiction financière à laquelle l'Angleterre avait elle-même renoncé en 1827, et qu'en annulant les rentes et la dotation de cette caisse, qui se montent à 117.505.751 fr. pour 1848, tout en prélevant de quoi faire face au remboursement des bons du trésor, on aurait un excédant d'environ 100 millions pour combler la-gement le déficit de l'impôt du sel et de celui des octrois.

Voici pour la situation présente. Passons à la question qui touche à notre avenir.

A ce sujet, on s'est beaucoup occupé des moyens de créer des ressources nouvelles, c'est-à-dire de la création d'un nouveau papier-monnaie, etc. Quant à nous, nous ne pensons pas que le mal existe dans le plus ou le moins de numéraire ou papier existant en France. Le mal, suivant nous, est dans les moyens de crédit; c'est-à-dire que le crédit aujourd'hui, ou le moyen de développer le travail, se trouve concentré soit dans les mains de privilégiés qui le donnent, soit entre les mains de ceux qui le reçoivent. C'est absolument comme si l'on disait qu'il manque de boulangers ou de pain fabriqué en France, et que c'est ce qui fait qu'il y a beaucoup de gens qui meurent de faim. Nous soutenons donc que ce ne sont pas les éléments de crédit qui manquent, mais bien le mode de distribution: voilà le point où paraît la gangrène sociale.

Quel est donc le remède? Il est bien simple et d'une application encore plus facile, mais, je le répète, à la condition que l'on soit bien décidé à vivre en République, c'est-à-dire dans un gouvernement de justice et de vérité mathématiques.

Vous voulez organiser le travail, le développer, et quand j'entends le travail, j'entends le travail intelligent, consciencieux, tel que le comprennent les phalanges de l'avenir. A cette organisation du travail donnez le crédit, c'est-à-dire le moyen.

Dans ce but, il faut établir à Paris une banque nationale, ailleurs des banques départementales qui seront comme les veines du grand artère financier. Ces banques nationales émettraient des billets de banque non pas instantanément (comme une première édition d'assignats) mais au fur et à mesure des demandes de crédit; c'est-à-dire que chaque association ou tout groupe de travailleurs agricoles ou industriels pourraient, sauf examen du Gouvernement, se présenter dans ces banques et se faire ouvrir un compte courant en échange et à mesure de leurs besoins. Ces associations recevraient contre leurs reçus, portant intérêts, des billets de banque productifs des mêmes intérêts qui seraient fixés à 5 fr. 63 c. par an ou 1 centime par jour.

De cette manière l'émission des billets de banque ne se ferait qu'à mesure des demandes de crédit de la part des travailleurs; l'Etat et les porteurs de ces billets auraient une garantie bien plus puissante que celle du numéraire lui-même. Le travail, c'est-à-dire le vrai capital, celui qui produit les revenus. Toute perturbation financière devient impossible, puisque l'équilibre dans le crédit se crée et la demande de travail ne serait jamais rompu et se trouverait représenté par l'émission des billets. Au moyen de ces billets portant intérêts, tout possesseur de numéraire échangerait, de préférence à toute autre valeur, son numéraire contre celle de l'Etat productive d'intérêts. L'argent et l'or afflueraient dans les banques, et bientôt on pourrait réaliser cette idée, dont l'exécution appartient à un avenir peu éloigné, celle de n'avoir en circulation, comme monnaie de l'Etat, que le papier-monnaie, sans une faible portion d'argent et or laissés en circulation pour servir d'appoint au papier. Le surplus du numéraire arrivé dans les banques serait converti en lingots, au mille-millième, pour servir soit aux besoins de l'industrie, soit aux besoins du commerce extérieur, afin de rétablir la balance commerciale avec les autres nations.

Ainsi donc pour les billets de banques nationales, les porteurs auraient non-seulement pour garantie le capital du travail avec la signature de l'Etat et la solidarité de chaque membre de groupe de travailleurs, mais encore le numéraire métallique qui affluerait dans les réservoirs des banques, et qui un jour pourrait facilement s'élever à plus de deux milliards.

Selon cet établissement de banque nationale, le crédit général et particulier se trouverait tellement institué, que les travailleurs qui y participeraient ne payeraient aucun intérêt, recevant d'un côté des billets productifs d'un centime par jour contre des reçus obligatoires de leur part au même taux. Les intérêts ne représenteraient que le loyer de la matière première, du jour de l'achat jusqu'au jour du remboursement.

## Étranger.

### RUSSIE.

— On écrit de Kœnigsberg:

« Une partie de la garde impériale russe a quit-

té Saint-Petersbourg et se dirige sur Riga. Un ukase, adressé aux autorités militaires de la province de Mittau prescrit d'acheter 6,000 chevaux pour les équipages militaires. »

(Gazette de Cologne.)

— On lit dans la Gazette de Breslau, 20 avril: « La Russie se prépare avec une énergie étonnante. On dit que l'empereur incline vers la clémence. On ajoute que la constitution polonaise serait rétablie; que la Pologne recevrait de sa main un roi tout à fait indépendant; ce serait ou le grand duc Constantin ou le duc de Leuchtenberg, qui demanderait l'adjonction des duchés de Posen et de la Gallicie. »

« On se demande à Varsovie, ajoute la Gazette de Breslau, si la Pologne sera l'avant-garde de l'Europe, ou si elle sera l'avant-garde contre l'Europe. Cela ne dépend plus des Polonais, mais des autres peuples de l'Europe. »

Ho'stein. — Après la prise de la ville de Schleswig, les Danois ont également été expulsés de Flensbourg et ont perdu beaucoup de monde. De cette manière, le pays tout entier est entre les mains des Prussiens.

### SUÈDE.

Stockholm, 19 avril. — Aujourd'hui, la direction de la société des Amis de la réforme a eu une audience du roi dans laquelle elle a présenté à Sa Majesté une adresse pour obtenir un changement dans la représentation nationale.

Le roi a répondu qu'il avait promis de présenter incessamment aux Etats un projet de réforme basé sur des élections générales. (L'Asocien.)

### POLOGNE.

On assure que 3,000 Polonais, sous les ordres de Mirosowski, viennent de battre à Posen un corps d'armée de 10,000 Prussiens. La déroute a été complète. Le roi de Prusse a donné l'ordre à 30,000 hommes de se diriger sur Posen.

### BADE.

Carlsruhe, 20 avril. — Le corps républicain conduit par Herwegh a été battu près Dossenheim. Les républicains, forcés de faire retraite devant les nombreux détachements de troupes envoyés par les combats, se dispersent de tous côtés. Beaucoup de ces jeunes gens se sont réfugiés en Suisse et en Alsace.

Pelz, qui (en l'absence de Struve) rédigeait l'Observateur allemand, journal démocratique, a été arrêté.

### AUTRICHE.

Vienne. — Les députés de la Gallicie préparent une protestation contre la constitution autrichienne. D'après cette constitution, la Gallicie serait réunie à l'Autriche: les Galliciens n'entendent pas que l'empereur revienne sur sa promesse de constituer la Gallicie en Etat indépendant.

(Républicain des Ardennes.)

### ITALIE.

Le paquebot la Ville-de-Marseille a apporté de Gènes des nouvelles intéressantes de l'armée piémontaise:

« Crémone, 27 avril.

« Le bulletin de Milan du 26 annonce qu'Udine aurait capitulé devant le corps d'Autrichiens qui l'avait assiégé, mais que la ville n'avait fait cette capitulation que pour servir de tombeau aux 2,000 Autrichiens qui devaient y entrer, ce qui réellement eu lieu; car à peine l'ennemi eut-il mis le pied dans la ville, que la population, aidée par la garnison, lui est tombée dessus à l'improviste et à tout-mas-cré. Seulement un petit nombre a eu le bonheur d'être fait prisonnier. »

« L'irréplicable Saverio Griffini s'est de nouveau distingué à la tête des Lombards, dans la journée du 25 avril, à Marmirato, où il s'était porté en toute hâte dès qu'on eut appris qu'il y était arrivé des soldats de Radezki. Un engagement très vif a eu lieu. Les Autrichiens ont eu trente hommes tués, et on leur a fait bon nombre de prisonniers. »

« Diverses lettres arrivées tout récemment donnent comme certain que les habitants d'Udine avaient laissé pénétrer les Croates dans la ville, mais qu'aussitôt après leur entrée il en avait été fait un grand carnage. »

« On ajoute que le général Lucchi était tombé sur les Croates, qu'il en avait exterminé un grand nombre, et qu'il avait fait trois mille prisonniers, et que l'armée autrichienne en était réduite à un tel point qu'on pouvait la considérer comme anéantie. »

« Les nouvelles officielles qui nous arrivent de Venise confirment la défaite des Autrichiens à Udine. »

« Quelques lettres qui arrivent en même temps annoncent qu'avant-hier quatre mille Autrichiens, sortis de Mantoue pour fourrager, n'ont pu rentrer dans la ville qu'au nombre de deux cents. Trois mille ont été faits prisonniers dans une attaque vigoureuse avec les troupes piémontaises, et le reste a été tué. »

« On dit que Legnano, Vérone et Mantoue n'ont plus de communication avec elles. On dit aussi que les Suisses du pape avaient détruit un corps d'Autrichiens près de Legnano. »

(Le Peuple souverain de Lyon.)

## Faits divers.

Les jetons d'ivoire du Jockey-Club marqués 20 francs s'achètent 21 francs en marchandises sur les boulevards. C'est là un exemple du service que pourrait rendre un papier-monnaie bien garanti.

— On a donné l'ordre de ne plus délivrer d'armes aux ouvriers.

— On ne laisse déjà plus fumer dans la cour des Tuileries. C'est un retour aux anciens usages aristocratiques du lieu.

— On travaille activement à deux choses: 1<sup>o</sup> A affamer les ouvriers; 2<sup>o</sup> A les irriter contre les républicains socialistes.

— L'ancien gouvernement et le duc de Nemours ont envoyé de l'or à Paris pour soudoyer des journaux et des partisans.

— C'est le 20 de ce mois qu'aura lieu la clôture du salon de 1848.

— Le général Tempouré, commandant le département de la Vienne, est appelé au commandement de la garde nationale mobile en remplacement du général Davivier, nommé représentant du peuple et qui a renoncé à ce commandement.

— Le nombre des demandes pour l'emploi de gardiens de Paris est aujourd'hui triple du nombre de places à créer, et la commission qui avait été désignée pour l'examen des candidats a cessé de fonctionner.

Il ne pourrait donc être donné aucune suite aux nouvelles pétitions qui seraient adressées au préfet de police pour admission dans ce corps.

— M. J.-R. Teste, ex-ministre des travaux publics, a été, sur la demande de sa famille, transféré dans la maison de santé du docteur Olivier (d'Angers), rue des Batailles, à Chaillot.

Le 16 avril dernier, M. le préfet de police décernait un mandat de perquisition, prescrivant en outre la saisie de livres, papiers et manuscrits chez le citoyen Champollion-Figeac, ex-conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Aujourd'hui, un nouveau mandat, mais cette fois mandat d'amener, vient d'être lancé contre le même personnage, toujours sous le même incrimination, par M. Haton, juge d'instruction.

— Des places réservées au public dans les tribunes de la nouvelle salle de l'Assemblée nationale se vendaient à des prix exorbitants. Quelques-unes se sont vendues jusqu'à 50 fr.

— En vertu d'un arrêté du ministre de la guerre du 12 avril, les maréchaux de France, non pourvus de commandement, n'auront plus qu'un seul aide de camp, pris exclusivement parmi les lieutenants-colonels, chefs d'escadron et capitaines.

Cette disposition recevra son exécution immédiate. Toutefois, par mesure transitoire, les maréchaux de France qui ont actuellement auprès d'eux un colonel pourront le conserver, à la condition de n'avoir que ce seul aide de camp.

— Hier, à onze heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans une fabrique de perles, située avenue Parmentier, passage Saint-Ambroise, 10. Malgré l'effort de toute la garde mobile de la garde républicaine et de tous les citoyens du quartier, le feu n'a pu être maîtrisé que vers deux heures du matin. Plusieurs personnes ont reçu de graves blessures, entre autres une femme, chef de section à l'atelier national de Popincourt, et un courageux citoyen attent aux yeux par la flamme. La cause de ce sinistre est encore inconnue.

— Le cours de M. Legouvé a recommencé hier samedi, à trois heures, et continuera les samedis suivants à la même heure.

— M. Michelet rouvre son cours aujourd'hui 7 mai, à une heure, dans une des salles de la Sorbonne.

— La grande fête de la barrière du Trône, dite foire au pain d'épices, n'ayant pu avoir lieu le jour de Pâques à cause du mauvais temps, est remise au dimanche 7 mai.

CHATEAU DES FLEURS. — Dimanche prochain aura lieu aux Champs-Élysées l'ouverture du Château des Fleurs pour les promenades de jour. L'inauguration se fera par une grande fête des lilas donnée dans le Château des Fleurs, agrandi et réuni désormais à l'ancien Jardin des Fêtes, l'un des plus fréquentés sous le directoire. Deux orchestres, celui du Château des Fleurs, composé des principaux instrumentistes du Théâtre-Italien, et les musiciens de Sax, feront entendre tour à tour des valse, des symphonies et des quadrilles inédits. Deux morceaux expressément écrits pour la circonstance promettent d'être vivement applaudis: le premier est une course au clocher, composé par M. Théard, dans laquelle feront assa tous les solistes de l'orchestre; le second est une œuvre de circonstance due au chef d'orchestre, Giuseppe Daniele, et appelée la Poika des lilas. Les dispositions architecturales, les décorations nouvelles, tout à fait coquettes, l'admirable choix des fleurs, donnent au Château des Fleurs un aspect original et nouveau qui doit lui maintenir la vogue de la saison dernière. Prix d'entrée: 2 fr.

Le directeur gérant: SOBRIER.

Imprimerie Lecrampe et Feraud, rue Daubenton, 2.